



GUIDE TECHNIQUE N° 00040 CCAA/DG/DSA/SAE du 0.6 DEC 2013

Relatif à l'exécution des travaux sur les aérodromes

SOMMAIRE

1	Préambule	3
1.1	OBJET DU TEXTE	3
1.2	REPARTITION REGLEMENTAIRE DES RESPONSABILITES	4
1.2.1	L'exploitant d'aérodrome	4
1.2.2	Les prestataires de services de la navigation aérienne	4
2.1	Coordination entre les operateurs	4
2.1.1	Identification de correspondants pour chaque opérateur	5
2.1.2	Principes généraux à considérer	5
2.1.3	Supervision des tâches	6
2.2	Planification de la réalisation des travaux	6
2.3	ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA SECURITE AEROPORTUAIRE	6
2.4	INFORMATION AERONAUTIQUE	7
2.5	CIRCULATION DES VEHICULES ET PERSONNEL	7
2.5.1	Contrôles d'accès	7
2.5.2	Accès à la zone de travaux	8
2.5.3	Règles de circulation au sol et de communication	8
2.5.4	Aires de stationnement et d'utilisation des véhicules	8
3	Réalisation des travaux	8
3.1	SUIVI DES TRAVAUX	8
3.2	GESTION ET CONTROLE DES DEBRIS ET GRAVATS	9
3.3	INSPECTION DE L'AIRE DE MOUVEMENT	9
3.4	MISE A JOUR DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE	9
3.5	VERIFICATION AVANT REMISE EN SERVICE	10
3.5.1	Responsabilités de l'opérateur	10
3.5.2	Cas d'intervention de la CCAA	10
3.6	RETOUR D'EXPERIENCE APRES TRAVAUX	11
4	Règles techniques de sécurité	11
4.1	RESTRICTIONS LIEES A L'AIRE DE MOUVEMENT	11
4.1.1	Considérations générales	11
4.1.4	Travaux à proximité des aides à la navigation aérienne	14
4.1.5	Conditions de faible visibilité (LVP)	16
4.2	BALISAGE ET SIGNALISATION	16
4.2.1	Considérations générales	16
4.2.2	signalisation	16
4.2.3	Isolement de la zone de travaux	17
4.2.4	Balisage des zones inutilisables	17
4.2.5	Cas particulier d'une piste fermée	19
Annexe 1 : Liste de vérification des thèmes et mesures de sécurité lors de travaux aéroportuaires		22
Annexe 2 : Dimensions minimales des aires de protection		25